

La contribution de l'ISCAR à la Convention alpine : principes de travail

En 2000, la Conférence alpine a officiellement désigné l'ISCAR comme observateur officiel de la Convention alpine. Les institutions partenaires, signataires de la Convention ISCAR (1999), sont l'Académie autrichienne des Sciences, l'Académie bavaroise des Sciences et Humanités, l'Académie slovène des Sciences et des Arts, l'Académie suisse des Sciences, le Ministère italien des Affaires régionales/l'Université de Montagne d'Edolo et le Pôle universitaire de Grenoble et Irstea. Dans le but d'assurer une composition interdisciplinaire du Comité, chacune des institutions mentionnées mandate deux scientifiques compétents, de disciplines différentes. L'ISCAR est organisé selon une présidence tournante tous les quatre ans. Les institutions partenaires de l'ISCAR collaborent avec des réseaux nationaux de scientifiques et des administrations locales.

Il était prévu que l'ISCAR allait promouvoir le dialogue entre le volet scientifique et le volet politique et, de ce fait, mettre à disposition un réseau de savants disposés à coopérer au sein des organes de la Convention alpine, et en mesure de s'attaquer à des thèmes de recherche dans l'intérêt de la Convention. Pour répondre à ces prévisions, l'ISCAR a développé toute une panoplie d'activités (par ex., l'organisation du Forum Alpin, tous les deux ans, la préparation de colloques thématiques ou bien l'agenda de recherche sur la base du MAP 2005-2010) ; aussi, a-t-il activement collaboré au sein des organes de la Convention alpine (par exemple, en mettant en place la Déclaration des observateurs lors de la Xe Conférence alpine à Évian, en coorganisant la première Conférence sur l'eau qui s'est tenue à Innsbruck, etc.).

Les avantages d'avoir le soutien d'un observateur non gouvernemental, qui peut offrir une expertise scientifique internationale et indépendante pour ce qui est des processus de la Convention alpine, sont potentiellement énormes ; toutefois, pour atteindre des résultats concrets, il y a lieu de mettre au point une démarche de travail adéquate, cette démarche devant être acceptée par tous les acteurs principaux des processus évoqués.

Voilà la raison pour laquelle l'ISCAR voudrait mettre en exergue quelques principes de son activité liée à la Convention alpine, fondés sur des pratiques consolidées de l'approche conseil de politique scientifique à l'échelle internationale.

En ce qui concerne les principes de travail ci-dessous indiqués, l'ISCAR fait état de son intérêt et de sa volonté de coopérer avec la Convention alpine sur des thèmes et des missions d'intérêt commun, fondés sur des accords ciblés à cet égard.

Le soutien scientifique de l'ISCAR à l'intention de la Convention alpine

– La coopération des délégués de l'ISCAR au sein des groupes de travail, des Plates-formes et des autres organes de la Convention alpine :

Le Comité ISCAR mandate des scientifiques pour participer aux organes de la Convention alpine. Il s'agit de personnes très qualifiées et fort motivées.

Les critères de qualification à remplir : travailler normalement pour une Université, œuvrer dans le cadre de programmes ou de projets dans les disciplines ciblées, écrire des articles de recherche, offrir une vue d'ensemble sur le sujet donné, considérer tous les pays alpins (Remarque : Être un membre du Comité ISCAR n'est aucune précondition). Les délégués présentent un rapport au Comité ISCAR une fois par an pour aborder d'autres contributions éventuelles reliées aux thèmes en question (consultations d'experts, organisation d'ateliers, évaluations, etc.).

- Coopération avec SOIA :

La personne en charge de SOIA du Secrétariat permanent de la Convention alpine est invitée à participer à toutes les rencontres ISCAR et reçoit toutes les informations distribuées aux membres du Comité ISCAR ; cela vise à remplir la condition de transparence vis-à-vis de la Convention alpine. Par ailleurs, le Comité ISCAR peut mettre sur pied, sur demande, une activité de conseil et contribuer ainsi aux thèmes de recherche de SOIA (planning des ateliers, prix scientifiques, etc.).

- Consultation de documents repartis par le Comité permanent de la Convention alpine :

L'ISCAR déploie ses efforts sur des dossiers ayant trait à des démarches politiques fondées sur l'évidence scientifique ou bien la science tout court. En général, le bureau de l'ISCAR s'occupe des dossiers et répond aux consultations. Pour des documents d'une importance particulière, l'avis du Comité ISCAR est demandé.

Intégrité du soutien scientifique

- Processus d'examen des documents de la Convention alpine en utilisant des données scientifiques (par ex., RSA, rapports des groupes de travail) :

Les processus d'examen externes (indépendants) devraient assurer ou améliorer la qualité scientifique et l'intégrité (utilisation des informations disponibles, interprétation des résultats) des rapports de la Convention alpine. Sur demande, l'ISCAR peut soutenir ou bien organiser des processus d'examen scientifique en proposant des experts aussi bien pour le contenu général des rapports que pour des parties de ces rapports, en mettant à contribution son réseau scientifique et les bases de données internationales existantes.

- Indiquer sur demande des experts scientifiques à la Convention alpine dans le domaine de la recherche montagnarde/alpine :

Grâce à ses contacts scientifiques internationaux avec les groupes de recherche sur la montagne et les Alpes, l'ISCAR est en mesure de suggérer des listes d'experts indépendants et qualifiés pour chaque thème donné (à amorcer par la Convention alpine).

Promouvoir des sujets importants pour les Alpes et dans l'intérêt de la Convention alpine

- Organiser des ateliers scientifiques pour promouvoir des thèmes de recherche importants pour la Convention alpine :

L'ISCAR collabore avec des scientifiques en vue de développer et de prioriser des thèmes futurs de recherche, importants pour les Alpes. Il s'ensuit que l'ISCAR organise (en collaboration avec des partenaires) des colloques ou des séries d'ateliers sur des thèmes d'envergure, la majorité étant rattachés aux activités de la Convention alpine (par exemple, l'atelier de la Chartreuse sur le développement rural en 2011, le développement d'un agenda de recherche fondé sur le MAP 2005 - 2010). La décision d'organiser une série d'ateliers et le choix d'un thème relèvent du Comité ISCAR. Les scientifiques qui participent aux ateliers sont mobilisés dans tous les pays alpins et travaillent dans toutes les disciplines dont il est besoin, dans le cadre d'une approche ouverte : d'un côté, des spécialistes de taille sont directement contactés, de l'autre, les ateliers sont annoncés de façon ouverte, ce qui permet à tout chercheur intéressé d'y participer.

- Créer des forums ouverts pour aborder les futurs défis que devront relever les Alpes :

L'ISCAR organise des forums internationaux pour le grand public (science et société) pour aborder les défis panalpins actuels et futurs concernant le développement des Alpes (par ex., le Forum alpin, la semaine alpine en collaboration avec d'autres partenaires). Qui plus est, les questions majeurs du développement sont analysés et décortiqués avec les différents acteurs impliqués (comme, en 2011, pour l'évaluation de la production des sources renouvelables dans

les espaces protégés alpins). Ces forums ne sont que des opportunités (d'inspiration) pour la Convention alpine, dans le but de développer un dialogue avec des experts et des acteurs alpins.

Milan/Berne, 1er Mars 2012 / ISCAR (Anna Giorgi, Thomas Scheurer)